

PRIX DE L'ABONNEMENT  
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>o</sup>, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur et chef du journal.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 11 JANVIER 1847.

NOUVELLES DE LA SUISSE.

Nous publions aujourd'hui, d'après les journaux suisses, des nouvelles fort graves. Le canton de Fribourg était, au moment où ces nouvelles se publiaient, dans la plus grande agitation, et tout semblait annoncer une prochaine collision. Nous nous bornerons pour le moment à mettre le récit des faits sous les yeux de nos lecteurs, et nous attendrons, pour les apprécier, qu'ils soient plus complètement connus. Ce que nous ferons simplement remarquer, c'est que les patriotes de Fribourg ne se sont pas laissés effrayer par les menaces d'une intervention étrangère, c'est que la faction jésuitique qui domine encore dans certains cantons devient de jour en jour plus intolérante et par suite plus odieuse; mais elle aura beau tendre la main aux Autrichiens, elle ne parviendra pas à ses fins, et ses menaces d'intervention s'évanouiront comme une vaine fumée.

Nous avons dit, à l'époque des derniers événements de Genève, qu'on n'interviendrait pas; on voit si nous nous sommes trompés. S'il s'agissait d'étouffer dans le sang une insurrection partielle comme à Cracovie, on l'essayerait; mais tous les cantons suisses se lèveraient pour repousser une aussi odieuse entreprise, et bientôt ils trouveraient dans les contrées voisines de nombreux auxiliaires. L'Autriche le sait, et elle est prudente; elle craint de déchaîner les tempêtes et de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe.

On lit dans le *Narrateur Fribourgeois* :

« ESTAVAYER, 31 décembre. — MM. Fasel et Duruz ont été cités, hier au soir, à comparaître aujourd'hui, à neuf heures du matin, à la préfecture d'ici. Cette nouvelle se répandit très promptement à la campagne et pendant la nuit. A Murist et à Chables le tocsin a sonné ce matin pour rassembler les volontaires, et à dix heures du matin, sans que l'on s'y attendît le moins du monde, il est arrivé de Murist, de Montborget, de Lavounaise, de Frasse, etc., une colonne d'environ 200 hommes, qui a traversé la ville en chantant la *Parisienne* et la *Marseillaise*, et en criant: *A bas les tyrans!* »

Il est arrivé ensuite de Seiry une colonne de 35 à 40 hommes, puis une autre de 50 hommes de Chables. Plusieurs autres villages ont aussi fourni leur contingent. Enfin, une masse de plus de 600 hommes, arrivés successivement, s'est formée dans la cour du château, demandant la mise en liberté de MM. Fasel et Duruz, en interrogoire, et la remise immédiate de la pétition qui avait été votée à Montet, puis saisie dans la visite domiciliaire de dimanche.

Pendant la durée des enquêtes, le tumulte augmentait, et l'attitude devenait menaçante. Enfin, à une heure et un quart, M. le préfet rendit la pétition et mit en liberté MM. Fasel et Duruz. Alors la colonne se forma sur six rangs, plaça son président en tête et entra en ville en bon ordre, entonnant de nouveau la *Parisienne* et la *Marseillaise*, et criant: *A bas les tyrans! Vivent les libéraux!* Réunis à l'Hôtel-de-Ville, ces citoyens déclarèrent hautement qu'ils persistaient dans leur pétition et qu'ils l'appuyeraient énergiquement.

MM. Fasel et Duruz sont partis de bonne heure, accompagnés chacun d'un nombreux cortège.

— On lit dans un supplément au *Démocrate de la Broye* :

« Après un tel début, il fallait combler la mesure et couronner l'œuvre si bien commencée; à cet effet, plusieurs personnes durent comparaître à l'audience inquisitoriale de M. le préfet du district, au château d'Estavayer, et jeudi 31 décembre c'était le tour de MM. Curtil, entrepreneur de bâtiments, Fasel, docteur, et Duruz, aubergiste.

» M. Curtil, cité pour une autre heure que les deux autres, comparut le premier. L'interrogatoire dura depuis un moment, lorsque deux individus se présentèrent aux portes du château et demandèrent à parler à M. le préfet.

» Conduits auprès de ce dernier, ils commencèrent par s'informer si Curtil ne se trouvait pas au château; la réponse ayant été affirmative, ils lui dirent alors: « Nous vous donnons cinq minutes pour rendre M. Curtil à la liberté. — Mais il n'est pas dé- » tenu, leur répondit ce fonctionnaire; il est ici seulement pour » subir un interrogatoire. — Nous vous répétons que vous avez cinq » minutes pour rendre M. Curtil à la liberté. »

» L'air décidé et ferme des deux personnages provoqua apparemment de sérieuses réflexions chez M. le préfet, qui aussitôt obtempéra à leur demande.

» Quelques heures plus tard, on voyait arriver à Estavayer une colonne de 800 hommes. C'étaient les patriotes de Murist et d'autres villages environnants qui, ayant appris la citation de M. Duruz et craignant pour sa liberté, s'étaient réunis spontanément pour l'accompagner. La colonne s'arrêta aux portes de la ville, pendant que M. Duruz se rendait au château. Là commença un interrogatoire sévère, dans lequel perçait d'une manière visible la rancune que M. le préfet avait conservée de l'assemblée de Montet, et qui éclatait surtout en apostrophes grossières.

» Bientôt une dame entra précipitamment dans la chambre d'interrogation, et remit au préfet, d'un air mystérieux et effrayé, un petit papier que celui-ci lut avec avidité. Pendant cette lecture, les assistants remarquèrent qu'une pâleur mortelle se répandait sur la figure du préfet, qui, se levant soudain et jetant son bonnet sur la table, s'écria d'une voix à demi étouffée par la rage: « Comment, » Monsieur Duruz, vous arrivez ici suivi de corps francs pour en- » traver le libre exercice de mon ministère! Malheureux que » vous êtes, songez donc à l'énorme et terrible responsabilité que » vous assumez sur votre tête; vous allez provoquer l'intervention » de troupes étrangères et amener des maux affreux dans notre » patrie. Je vous somme de faire éloigner promptement ces gens-là. »

» — Monsieur le préfet, répondit M. Duruz avec sang-froid, il est vrai qu'il y a beaucoup de monde dans la ville, mais j'ignore » si c'est pour vous soutenir ou pour me défendre. Je ne puis par » conséquent rien faire pour éloigner ceux que vous appelez des » corps francs.

» — Eh bien! répliqua alors le préfet, puisqu'on veut du sang, il » y en aura. J'en ai dans les veines, je suis ferré. Et toi, ma femme, » retire-toi dans tes appartements, afin de n'être pas témoin de » ce qui va arriver, car, je le répète, il y aura du sang répandu. »

» Puis, s'adressant à l'un des assistants: « Allez, dit-il, allez » chercher tous les hommes du poste de gendarmerie. »

» Pendant que cette scène se passait dans l'intérieur du château, la colonne des patriotes, inquiète du sort de M. Duruz, s'était avancée et se trouvait dans la cour et sous les fenêtres de la résidence préfectorale, menaçant d'ailleurs d'assaillir les portes si ce dernier ne réparait pas bientôt.

» M. le préfet, qui de la fenêtre voyait ce qui se passait, et qui commençait à comprendre qu'il pourrait bien, par son obstination, amener le second acte de la pièce commencée à Montet et peut-être un fâcheux dénouement, trouva prudent de changer de ton et de radoucir sa voix. Une sorte de transaction fut proposée et adoptée de part et d'autre, par laquelle il fut convenu que l'interrogatoire commencé ne serait pas poussé plus loin, que M. Duruz serait libre de sortir immédiatement du château, et que les papiers saisis chez MM. Fasel et Bersier lui seraient remis pour être restitués à leurs propriétaires; que, de son côté, M. Duruz ferait éloigner la colonne des patriotes.

» M. Duruz parut en effet au bout d'un moment et fut reçu avec des acclamations de joie par ses amis, qui voulaient néanmoins savoir à quelles conditions il leur était rendu et qui, pour s'assurer de la réalité des assertions de M. Duruz, exigèrent de lui qu'il leur donnât lecture du projet de pétition dont on leur disait que la res-

titution avait eu lieu; aussitôt il fut fait droit à leur demande, et la colonne se retira satisfaite, emmenant en triomphe le patriote qu'elle venait de délivrer.

» Tel est le récit fidèle de ce qui s'est passé le 31 décembre à Estavayer. »

La question du libre échange nous paraît singulièrement engagée tant à Paris que dans les départements. Ainsi, d'un côté, on renonce aux prétentions exorbitantes qu'on avait d'abord énoncées, on s'amoindrit tant qu'on peut, tandis que, de l'autre, on se fortifie comme si toute l'industrie nationale était sérieusement menacée, on forme des comités pour repousser les prétentions des libre-échangistes, et ces comités s'unissent par leurs actes et par leurs intentions pour la défense commune. Saint-Etienne vient de constituer le sien; son but avoué est de s'opposer au libre échange.

C'est là une position nette et précise; elle est le résultat de la politique excentrique prise par les libre-échangistes. Ces derniers ont voulu se montrer larges dans leurs vues, on leur oppose une résistance étroite et systématique; s'ils avaient agi avec plus de modération, les choses n'auraient pas pris ce caractère, tous les intérêts compromis par leurs doctrines ne seraient pas soulevés avec une aussi grande énergie. Mais on a voulu faire du bruit, user des moyens pratiqués par les faiseurs de notre temps, et on se trouve aujourd'hui paralysé; on perd la cause qu'on pouvait gagner, on en rend la défense difficile aux organes sincères des intérêts généraux, et on fait reculer le principe qu'on voulait propager. Les hommes qui se sont mis à la tête de la question l'ont compromise pour long-temps; c'est ce qu'il est facile de voir en considérant le fond des choses.

M. d'Haussonville, gendre de M. de Broglie, vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes* l'histoire des négociations qui ont précédé les mariages espagnols. M. d'Haussonville est un député assez insignifiant par lui-même, mais son alliance avec M. de Broglie, qui est à même de savoir beaucoup de choses, donne une certaine importance à son travail, rédigé, comme on le pense, au point de vue ministériel. Nous en citerons un court passage, en le faisant précéder et suivre de l'analyse des autres faits que ce passage ne contient pas.

Suivant M. d'Haussonville, la France avait renoncé au mariage d'Isabelle avec un des fils de Louis-Philippe, et, de son côté, l'Angleterre, sous le dernier ministère tory, avait renoncé à produire la candidature d'un Cobourg, propre parent du mari de la reine Victoria. Au second voyage de celle-ci à Eu, on parla à lord Aberdeen des prétentions de M. de Montpensier; et lord Aberdeen (nous avons nous-mêmes raconté le fait il y a trois mois) adhéra à ce projet, à la condition que la reine Isabelle, mariée, eût donné un héritier à la couronne d'Espagne. Dans ces conférences, M. Guizot fit toutefois une réserve, c'est que si le mariage de la reine avec le Cobourg devenait imminent, soit par la coopération de l'Angleterre, soit par son manque d'opposition, soit de toute autre façon, la France serait dégagée et libre de demander immédiatement la main de l'infante Ferdinande, et même celle de la reine Isabelle, pour le duc de Montpensier. Cette déclaration fut envoyée à Londres, sous forme de memorandum, dans les premiers mois de 1846, et communiquée par M. de Jarnac à lord Aberdeen. M. Bresson fut aussi averti.

« Comme on va le voir, cette déclaration de notre cabinet n'était pas une précaution inutile, mais un acte de la plus indispensable prudence,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 12 JANVIER 1847.

## LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (\*).

### PREMIÈRE PARTIE.

XI.

Après avoir franchi au galop les mornes et les savanes, au moment d'entrer dans la ville, dont il voyait accourir vers lui la masse sombre recouverte d'étoiles, Ernest de Lussay se trouvait tout-à-coup arrêté par la rivière qui coule à l'entrée du port. Les pluies qui avaient couvert son habitation de verdure avaient fait déborder la rivière d'Isabella. Elle était large et profonde, et tombait dans la mer avec bruit. Pendant le jour, une gabare, allant d'une rive à l'autre, sert de pont, et, pour un maravédis, fait communiquer la campagne avec la ville. Mais, à huit heures du soir, le vieux nègre, dont ces débordements sont la rente, attache sa gabare sous les palétuviers du côté du bourg, et suspend les communications pendant la nuit. Il ne sort de sa case le lendemain matin, et ne reprend sa payage qu'au cri des laitières descendues des habitations avant le soleil. Il était alors dix heures, la gabare était amarrée depuis long-temps, et le vieux nègre était allé à ses amours.

Ernest se trouvait sur l'autre rive sans pouvoir aller vers les siennes, regardant cette rivière qui coulait à ses pieds, et faisant piaffer son cheval dans le sable. Son premier mouvement fut d'appeler la gabare et de réveiller la case des gardiens par ses cris. Mais, au moment de lancer sa voix, il s'arrêta brusquement, par pudeur de jeune homme; il lui sembla que ce cri: La gabare! courant dans les rues silencieuses, allait dire à toute la ville: C'est M. Ernest de Lussay qui est à l'autre bord, et qui veut aller chez Larissa.

Il n'appela donc pas, et se mit à courir le long du rivage, franchissant des yeux la rivière, tourmentant son cheval, et cherchant passage avec fureur. Tout-à-coup, il releva ses jambes sur sa selle, et se jeta dans le courant, au risque de se noyer. Le cheval nagea et sauta sur l'autre rive en hennissant.

Ernest retomba triomphant sur ses étriers, et reprit sa course à travers la ville.

Larissa, entourée de ses domestiques, et une bougie à la main, était alors occupée à se fortifier, comme la veille, à poser ses sentinelles, et à hausser tous ses ponts-levis. Toutes les lampes étaient allumées dans les chambres, et la petite place de guerre fermait ses dernières portes, quand tout-à-coup un cheval s'arrêta avec bruit devant le seuil, et un homme s'élança dans la maison.

Toute la garnison jeta un cri. Larissa laissa tomber sa lumière et s'enfuit en criant dans les escaliers. Tout le monde, nègrillons et nègresses, la suivit en criant plus fort. Le grand monde se sauva dans la cour. En une seconde la forteresse était prise.

Toute la maison avait cru que s'était Léo qui entrait. C'était contre lui qu'on prenait tant de précautions, et le premier mouvement avait été de lui abandonner la place.

Ernest, qui ne s'attendait pas à ce désordre, fut d'abord effrayé lui-même de la terreur qu'il causait. Il regarda autour de lui avec étonnement, pour avoir l'explication de cette fuite, et, ne découvrant rien, il s'avança dans la galerie, cherchant quelqu'un à rassurer. Après le premier mouvement d'effroi, une nègresse hasarda de la cour un regard dans la maison; en même temps, un nègrillon allongea, du premier étage, la tête à travers les barreaux de l'escalier. De la porte et de l'escalier partit à la fois :

— Mais c'est M. Ernest!

Alors tous les nègres rentrèrent dans la maison en riant, en se récriant, en disant :

— Ah! Monsieur Ernest! quelle peur vous nous avez faite!

Pendant que les petites nègresses, qui s'étaient sauvées au premier étage, s'élançaient dans l'escalier du second, où s'était réfugiée Larissa, en criant :

— Mademoiselle! mademoiselle!... C'est monsieur Ernest!

— Mais qu'est-ce donc? demandait Ernest d'en bas.

— Ah! monsieur! répondit une nègresse, tout le monde avait cru que c'était Léo!

— Léo?

— C'est qu'il voulait enlever Mademoiselle!... Vous ne le saviez donc pas?...

Pendant ce temps, Larissa, toute pâle et tremblante encore; redescendait, la main sur son cœur, pour en arrêter les battements. Dès qu'Ernest entendit en haut ce pas léger, qu'il reconnut sans peine, il s'élança

dans les escaliers, et, entourant légèrement Larissa de ses bras pour lui épargner la peine de descendre jusqu'en bas :

— Oui, c'est moi, lui dit-il; c'est moi qui vous aime, et qui venais vous le dire.

— Vous, Monsieur Ernest! dit-elle, troublée encore, souriante, confuse. Mon Dieu! que j'ai donc eu peur!

— Pourquoi toutes ces lampes allumées? dit en riant Ernest, qui de l'endroit où ils se trouvaient pouvait voir toutes les chambres pleines de lumières. Pourquoi tout ce monde rassemblé autour de vous à cette heure?

— Je me barricadais; je ne suis plus en sûreté ici.

— Eh bien! je vous défendrai. Vous pouvez renvoyer votre garnison maintenant. Je prends le commandement de la place.

Larissa balbutia quelques mots, et, se voyant dans les bras de ce jeune homme devant tout le monde, elle eut honte, et par surprise plus que par consentement :

— Vous pouvez vous retirer, dit-elle à ses domestiques.

Ils refermèrent la porte, et Larissa se trouva seule avec Ernest.

Lorsqu'elle s'en aperçut, après son premier trouble :

— Mais qu'est-ce que j'ai fait, mon Dieu! dit-elle.

— Vous m'avez nommé votre général, lui répondit Ernest; vous ne devez plus avoir peur.

Et, agissant d'autorité, il la reconduisit, ou plutôt l'enleva dans ses bras, la porta dans sa chambre, la déposa comme une enfant dans son hamac, et ne gardant pour lui que ses deux mains :

— Oui, Larissa, lui dit-il, je vous aime, depuis que je vous ai vue, avec passion, avec folie. Depuis que vous m'avez dit votre nom, je n'ai fait que le répéter, et je le répète partout avec bonheur. Larissa! Larissa!... Toute mon ame est dans ce seul nom, maintenant. Grand Dieu! comme j'ai été ébloui lorsque vous êtes sortie de l'église! Toutes les flammes de l'autel me semblaient être sur vous, et tous les chants de la nef passèrent dans mon cœur.

Larissa balançait mollement son hamac; elle fermait les yeux et semblait se bercer dans un songe, au milieu de ce bruit d'amour que faisait ce jeune homme autour d'elle. Elle était heureuse. Elle cherchait à ne pas le laisser voir encore; mais la joie éclatait dans la sérénité même de son regard, dans ce doux balancement, dans la sécurité profonde au milieu de laquelle elle semblait s'endormir. Ce secours sur lequel elle avait involontairement compté, et qui lui arrivait au moment de ses terreurs les plus vives, lorsqu'elle fermait presque en pleurant ses portes et ses fenêtres, lorsqu'elle allumait toutes ses lampes et prenait pour la nuit des

(\*) Voir le Censeur des 1<sup>er</sup>, 3, 5, 6, 7, 9 et 10 janvier 1847.

En effet, si le cabinet anglais exécutait fidèlement ses engagements, ses agents à l'étranger et les personnes qui passaient pour obéir habituellement à leurs inspirations suivraient une voie tout opposée. Leurs efforts pour rendre acceptable et prépondérante la candidature de M. le prince Léopold de Saxe-Cobourg étaient incessants et publics, surtout à Madrid. Ils eurent, au milieu du printemps de 1846, un succès à peu près complet, révélé par un incident relaté alors dans les journaux de la Péninsule, et qui, je ne sais pourquoi, n'a pas trouvé place dans la presse anglaise ou française. M. le duc régnant de Saxe-Cobourg était à Lisbonne, et l'on parlait de sa prochaine arrivée à Madrid. Le gouvernement espagnol lui envoya un message direct, précédemment communiqué à M. Bulwer, et qui avait pour but le mariage de la reine avec le prince de Saxe-Cobourg; mais tel était, pour les engagements pris à Eu, le respect de M. le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Aberdeen, que le ministre français apprit à la fois par lui cette démarche inattendue, la connaissance qu'en avait eue M. Bulwer et l'avertissement donné à cet agent de ne jamais prêter son concours à aucune proposition de ce genre. Peu de temps après cet incident, le cabinet tory se retirait, les whigs entraient au pouvoir, et avec eux lord Palmerston.

» Qui avait décidé la reine-mère d'Espagne à la démarche qu'elle avait tentée à Lisbonne? Était-ce le désir bien naturel d'affermir la couronne de sa fille par une alliance avec cette maison considérable des Cobourg, qui a donné des époux à la plupart des princesses de l'Europe, et qui se trouve en ce moment assise sur la majeure partie des trônes constitutionnels? Était-ce un calcul habile pour forcer la main à la France et obtenir le mariage de M. le duc de Montpensier par la crainte qu'aurait inspirée un mariage sur le point de se conclure avec un prince de Cobourg? Quoi qu'il en fût du motif, digne à coup sûr d'une mère tendre et d'une princesse expérimentée comme la reine Christine, le fait était par lui-même de nature à donner à réfléchir au cabinet des Tuileries....

Le cabinet des Tuileries était donc inquiet. M. de Jarnac eut mission de sonder le nouveau ministre anglais, et présenta à son acceptation deux candidats à la main de la reine, les deux infants don Henri et don Francisco. Mais lord Normanby, avant ou après cette présentation des deux candidats, M. d'Haussonville ne le dit pas, avait présenté, de son côté, à M. Guizot, un extrait des instructions données à M. Bulwer, instructions où il était dit qu'il n'y avait plus que trois candidats possibles, les deux infants et le prince de Cobourg, et presque en même temps arrivait la réponse aux ouvertures de M. de Jarnac. Lord Palmerston disait qu'un seul des infants, don Henri, paraissait convenable. M. d'Haussonville nous montre don Henri en rupture ouverte, à cette époque, avec le gouvernement espagnol, presque à l'état de conspiration, et en conclut que lord Palmerston voulait, par une voie détournée, revenir au choix obligé du Cobourg. Ce choix étant devenu un fait imminent, c'était le cas prévu par le memorandum, et le cabinet français, rentrant dans sa liberté, en a usé pour conclure les deux mariages en même temps.

Peut-être les journaux de lord Palmerston vont-ils répondre à l'article de M. d'Haussonville. Nous dirons en quoi leur version diffère de celle de ce député. Il restera toujours à expliquer pourquoi on n'a pas jugé convenable d'attendre que le mariage de la reine eût produit un héritier à la couronne d'Espagne avant de conclure et de faire le second. Nous comprenons que cette précipitation ait irrité le cabinet whig, et nous voyons avec peine que l'appât d'une grosse dot ait pu seul inspirer aux gouvernants de France une fermeté qu'ils n'avaient pas eue en face des abus du droit de visite, de la prise de possession de Taïti, des brutales réclamations du ministère anglais au sujet de Pritchard, l'instigateur d'assassinats, et de mille autres tracasseries ou affronts infligés à la France par les Anglais.

Il n'est pas sans intérêt de connaître comment les Allemands jugent nos institutions scientifiques et notre mode d'enseignement. La *Gazette d'Augsbourg* renferme à ce sujet une correspondance de Paris que nous donnons plus bas et une autre de Lyon où nous trouvons le passage suivant :

« Les cours des facultés ont recommencé depuis quelques jours. Dans la séance d'ouverture, le professeur d'histoire, M. François, doyen de la faculté des lettres, a présenté très habilement le compte rendu des cours professés pendant l'année dernière. Cette publicité pour les objets de l'enseignement établit déjà la supériorité de l'Université, sans parler des autres avantages de la liberté scientifique sur les systèmes d'enseignement qui ont pour base des dogmes déterminés. Malheureusement on en est encore en France à souhaiter, sur la marche de l'enseignement dans les écoles et les collèges, cette publicité dont on jouit en Allemagne. Les renseignements statistiques que le ministre publie chaque année effleurent la surface sans pénétrer au fond. Il y a une différence énorme entre le mouvement libre des facultés, où chaque professeur choisit

à peu près son sujet, le modèle à son gré, et l'enseignement borné et tout tracé des collèges. Dans son principe, l'institution des inspecteurs est excellente; dans son application actuelle, elle est un obstacle plutôt qu'un aiguillon pour pousser à un bon enseignement. A peine les gazettes de Paris ont-elles annoncé le départ des inspecteurs, qu'on bat la générale dans tous les collèges de province. Toutes les leçons sont bouchées avec soin; les habiles du corps enseignant tendent les cordes sonores; les ouvrages édités par l'inspecteur-général, grammaire, philosophie, etc., sont feuilletés avec soin; on prépare des accusations, et, pourquoi ne pas le dire? des calomnies; bref, toute la machine est en mouvement. Pendant les quelques jours de promenade que le sévère juge suprême fait au travers des salles, tout est œil et oreille; on fait toujours front là où il tourne ses pas. Une conférence générale a lieu; dans la règle, la louange y est plus rare que le blâme déguisé sous des fleurs. Le corps enseignant, toujours silencieux, reçoit des recommandations et des ordres selon l'individualité des inspecteurs, mais calculés principalement sur les vues du ministre régnant. Les listes de conduite sont préparées, et les dépêches télégraphiques, inconnues à ceux qu'elles concernent, arrivent à Paris.

» Une excellente institution, les conférences des professeurs, pourrait résister à cette toute-puissance. Elles n'ont lieu qu'au commencement de l'année ou dans des circonstances extraordinaires; mais elles ne sont jamais régulières comme elles devraient l'être, ce qui est réellement ordonné. De quelle importance ne seraient pas ces conférences, si elles avaient lieu tous les quinze jours sur les objets de l'enseignement, si elles étaient sérieuses et libres? Elles maintiendraient l'harmonie dans le collège, et éclaireraient les intentions du ministre. Pourquoi n'adresserait-on pas chaque année à l'autorité supérieure un extrait de ces procès-verbaux, dans lesquels se trouveraient consignés les vœux et les propositions du corps enseignant? Chaque organisation morale doit tendre à réunir toutes les forces individuelles comme dans un bassin qui fournit de l'eau vive, et pure à tous ceux qui en ont besoin.

Le principe de l'Université de France est un développement spontané, réglé de haut en bas pour tous les membres et par tous. Si elle se conduit d'après ce principe, l'Université assurera sa prééminence sur tous les établissements pour lesquels le clergé demande la liberté de l'enseignement avec moins d'acharnement qu'il ne l'a fait d'abord. Devons-nous attendre ce progrès de Cousin, de Salvandy, de Lamartine ou d'un autre? Non, seulement de l'opinion publique, qui, chaque jour mieux éclairée, rendra nécessaires les améliorations demandées. La crainte de l'esprit de corporatisme disparaîtra avec les administrateurs inhabiles. Le ministère, d'ailleurs, n'a-t-il pas son droit de veto et tout ce qui en dépend, en cas de résistance? A l'ossification du corps entier je n'oppose pas une agitation fiévreuse, mais seulement un développement organique libre et spontané. Je désire loyalement le bien de l'Université, car ma vie a été consacrée à l'éducation de la jeunesse. Peu importe la frontière du Rhin; des deux côtés accomplissons notre devoir.»

« Paris, 24 décembre.

» La guerre a éclaté plus vive que jamais entre M. de Salvandy et le conseil supérieur des études. La manie des nouveautés, un zèle désordonné et une grande mobilité d'opinions du côté du ministre, une résistance de plus en plus opiniâtre du côté du conseil, qui tient sous condition à l'ancien, tels sont les obstacles au progrès désiré dans l'instruction publique. Evidemment l'industrie, la mécanique, l'agriculture sont restées en arrière des sciences classiques sous le rapport de l'enseignement; mais, dans la pratique et dans la vie ordinaire, elles ont acquis une extension et une importance qui doivent leur procurer une place distinguée dans l'enseignement public. Sous ce rapport, M. de Salvandy a-t-il eu raison lorsqu'avec M. Dumas il a proposé d'établir à la Sorbonne même, à côté de la Faculté des sciences, une faculté de l'industrie, dotée de toutes les formes et privilèges des autres facultés? Il est permis d'en douter. Tout en appuyant le progrès de l'enseignement public, et même dans l'intérêt de la nouvelle faculté, on peut croire qu'elle serait partout ailleurs mieux qu'avec les facultés des sciences classiques. Le champ de cette nouvelle faculté s'accroît si rapidement, qu'il faut d'avance calculer l'espace nécessaire.

» Dans un article du *Journal des Débats* contre M. de Salvandy, le vieil amour-propre perce de toute part. Il ferme les yeux à l'évidence et ne voit le salut que dans les vieilles formes et les anti-ques barrières. Rien, absolument rien ne doit être changé, et chaque essai pour modifier les épreuves du baccalauréat est repoussé comme un crime contre le saint des saints. Tel est cependant le souhait exprimé par les hommes les plus raisonnables de l'Université, que les langues vivantes soient un objet de l'examen. Les collèges, dit le *Journal des Débats*, doivent enseigner seulement ce qui peut former le cœur et l'esprit, et cela seulement doit être exigé pour le baccalauréat. Est-ce que Herder et Kant, Milton et

Pope ne peuvent pas élever le cœur et l'esprit aussi bien que Cicéron et Démosthène? Schiller, Goethe et Shakspeare ne peuvent-ils pas orner l'esprit aussi bien que Virgile, Horace et même le divin Homère? Il est inutile d'en dire davantage sur ce sujet. Nous vivons dans le présent et dans l'avenir, et nous ne pouvons éternellement regarder en arrière, dans les premiers siècles du christianisme, à cette époque de la civilisation gréco-romaine en Italie.

» A voir avec quel zèle les chefs de l'Université s'opposent à l'admission des langues vivantes pour l'examen du baccalauréat, on peut juger du plaisir avec lequel ils les tolèrent dans les collèges. Elles ne peuvent servir à ennoblir le cœur et l'esprit! Pourquoi n'ont-ils donc pas le courage de les bannir?

» L'article du *Journal des Débats* est une pièce remarquable dans l'histoire du journalisme. Il y a quelques semaines, la feuille ministérielle applaudissait au projet de M. Dumas, et trouvait l'innovation opportune; aujourd'hui elle se signe d'épouvante et déplore l'aveuglement de ceux qui défendent le projet.

Paris, le 8 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La mise à la retraite de M. Maurice Duval a produit dans le département du Nord une assez vive sensation. Les esprits n'étaient pas préparés à la disgrâce de ce fonctionnaire, car on se rappelait les services de toute espèce que depuis seize ans il n'a pas cessé de rendre au système, et l'on était loin de s'attendre à voir ces services récompensés par une aussi brutale révocation. Il est impossible, en effet, de donner un autre nom à la mesure qui vient d'atteindre M. Maurice Duval. Loin d'avoir demandé sa mise à la retraite, il s'y attendait si peu qu'il avait pris possession de la préfecture du Nord comme un homme qui compte presque y finir ses jours. Il y avait fait exécuter des travaux d'embellissement et d'ameublement dont un préfet ne se décide à faire les frais dans une résidence que lorsqu'il est à peu près sûr d'y rester pendant de longues années, et voilà que tout-à-coup le *Moniteur* est venu lui apprendre que le gouvernement du roi avait jugé convenable de lui donner un successeur! M. Maurice Duval a été atterré, et nous n'en sommes pas surpris. Lors des dernières élections, il avait été assez heureux pour obtenir le remplacement de quatre députés de l'opposition par quatre députés ministériels; il devait croire que ce succès lui serait compté, et au lieu d'une récompense, ou tout au moins de la continuation de la faveur de M. le ministre de l'intérieur, c'est une disgrâce qui est venue l'atteindre.

Quelles peuvent avoir été les causes de cette disgrâce? Dans le département du Nord, on l'attribue à la fermeté avec laquelle M. Maurice Duval a toujours résisté aux tentatives d'envahissement des congrégations religieuses et aux prétentions du clergé. M. Maurice Duval, par exemple, le concordat à la main, s'est opposé au rétablissement des processions publiques dans la ville de Lille. M. Martin (du Nord), en sa qualité de ministre des cultes, avait émis l'avis que ces processions pouvaient être autorisées sans inconvénients. Sa volonté a dû céder devant celle de M. Maurice Duval, qui ne demandait que l'exécution de la loi, et il ne le lui a pas pardonné. Sur d'autres points encore, il s'est trouvé en désaccord avec lui, si bien que M. Martin a presque fait de sa mise à la retraite un cas de démission pour lui-même. Comme le cabinet, à la veille de l'ouverture de la session, avait quelques raisons de reculer devant le remplacement de l'un de ses membres, il a cédé à M. Martin (du Nord), et voilà pourquoi M. Maurice Duval a été remercié.

Ce fonctionnaire remercié, il s'agissait de lui trouver un successeur, et ce n'était pas chose des plus faciles. Le département du Nord est, après celui de la Seine, le plus important de nos départements; c'est celui où l'administration demande la main la plus ferme et la plus habile. Il s'agit, d'ailleurs, pour le magistrat chargé de le diriger, de se faire accepter par la population de Lille, qui ne se courbe pas indistinctement, comme celle de tant d'autres chefs-lieux, devant tous les préfets qu'on lui envoie, et marchande avec raison sa confiance et ses sympathies avant de les accorder. M. Duchâtel avait songé à son frère, qui est en ce moment préfet de Toulouse; mais ce digne frère a ses affections dans le Midi, et la seule chose qu'il ambitionne, en attendant que M. de Rambuteau consente à lui céder sa place, c'est la préfecture de la Gironde. Au pre-

précautions qui ne la rassuraient pas, ce secours charmant lui avait donné tout-à-coup une confiance qu'elle cherchait en vain autour d'elle. La nuit ne l'effrayait plus, et, malgré elle, ce sentiment du danger évanoui la remplissait d'une joie difficile à cacher. Le sentiment de sa beauté triomphante, la rapidité, la fraîcheur de cet amour, ajoutaient encore à son plaisir le bonheur d'une flatterie charmante. Ces paroles passionnées, murmurées sur elle, achevaient de lui verser leur ivresse. Elle voulait dissimuler ce qu'elle éprouvait; elle se balançait de plus en plus vivement, comme pour faire prendre son agitation pour le mouvement du hamac; mais son abandon même la trahissait, et redoublait l'ardeur du jeune homme en le remplissant de joie à son tour.

Larissa voulut gagner du temps.  
— Mais vous êtes trempé! lui dit-elle. Est-ce qu'il pleut dehors?  
— Il n'y avait pas de gabare, j'ai traversé la rivière, répondit Ernest.  
— Mais c'est une folie, Monsieur! dit Larissa; vous pouviez vous noyer.  
— Non.  
— Puisqu'il n'y avait pas de gabare, vous auriez dû retourner sur votre habitation; vous auriez pu revenir une autre fois.  
— Et si l'on vous avait enlevée cette nuit?  
— C'est vrai! s'écria étourdiment Larissa, ramenée brusquement à ses terreurs.

Elle voulut reprendre son mot.  
— Il faut vous en aller à présent, monsieur Ernest. Que dirait-on?  
Ici, elle fut interrompue par le bruit du galop d'un cheval qui résonna tout-à-coup sous ses fenêtres.

— Qu'est-ce que c'est? s'écria-t-elle en s'élançant à moitié hors du hamac.

Ernest se mit à rire, et lui reprenant les deux mains qu'elle avait dé-  
gagées, il lui dit avec joie :

— C'est mon cheval qui s'en va! Nous l'avions oublié à la porte; il s'est ennuyé. Vous voyez bien que je ne puis plus m'en aller, Larissa!

— Ce cheval! dit-elle, et elle ne put s'empêcher de rire.

— C'est une bête dont l'intelligence m'a déjà plus d'une fois frappé, dit Ernest.

Larissa voulut reprendre son sérieux. Il y eut un instant de silence, mais ce silence ne servit qu'à leur faire mieux entendre dans les rues le galop du cheval qui se sauvait à toutes jambes.

Ils partirent tous deux alors d'un fol éclat de rire.

Larissa, qui s'attendait à une nuit d'épouvante, et dont un rien déran-  
geait la gravité, riait de si grand cœur, qu'il lui fut impossible de redeve-

nir sérieuse.

Le lendemain, d'assez bonne heure, huit beaux nègres aux bras nus, aux épaules reluisantes, arrivèrent de l'habitation de Lussay et entrèrent dans la cour de Larissa. L'un d'entre eux portait sur l'épaule un de ces immenses bambous dont les pêcheurs des îles font des mâts à leur pirogue.

Les maisons s'ouvraient déjà. Quelques négociants se rendaient à leurs magasins. Devant les portes, des négresses faisaient le café, les laitières étaient assises au milieu de la place, à côté de leurs paniers de lait, et, à plusieurs fenêtres, des femmes en peignoir, la tête enveloppée d'un long madras, respiraient l'air frais du matin.

Deux femmes qui étaient ainsi appuyées à une fenêtre, en voyant entrer ces nègres chez Larissa, se dirent :

— Tiens! qu'est-ce que Larissa va donc faire de ce grand bambou?

D'autres personnes firent la même remarque, et comme tout ce qui concernait cette jolie fille attirait l'attention, ce bambou commença à exciter une certaine curiosité.

— A qui appartiennent donc ces nègres?

— Mais à l'habitation de Lussay, ce me semble.

— Qu'est-ce que c'est encore?

Tout en causant, les promeneurs se dirigeaient lentement de ce côté. La porte de la cour de Larissa s'était refermée derrière les nègres. La maison n'avait pas encore ouvert un seul volet sur la rue.

On descendit de la chambre de Larissa dans la cour un hamac; on l'attacha au bambou par les deux extrémités, de sorte qu'en retombant ce hamac décrivait un arc de cercle dont le bambou était la corde. Par-dessus le bambou on jeta un drap de lit, qui tomba des deux côtés jusqu'à terre et couvrit entièrement le hamac. Quatre nègres, deux devant, deux derrière, levèrent cette espèce de palanquin des îles sur leurs épaules, et les quatre autres se tinrent devant, prêts à leur tour, lorsque leurs compagnons seraient fatigués.

Quand tous les préparatifs furent terminés, la porte de la galerie s'ouvrit sur la cour. Larissa, en robe du matin, un madras négligemment noué derrière la tête, descendit lestement les escaliers, et sauta dans le hamac en soulevant le drap. Les deux petites négresses se placèrent à la portière des deux côtés; la porte de la rue s'ouvrit, et la caravane partit.

Il y avait du monde aux alentours. On attendait. Lorsqu'on vit sortir le bambou, les deux nègres de devant, puis le hamac dont la courbe ferme et arrondie prouvait évidemment qu'il était habité, tous les curieux se firent à la fois cette question : Où va-t-elle?

Larissa, en sortant, avait soulevé le drap qui la recouvrait pour voir s'il y avait du monde dehors. Lorsqu'elle aperçut les groupes, elle laissa retomber le drap et se coucha dans son hamac. On parlait beaucoup autour d'elle. Elle entendit quelqu'un qui demandait à un des porteurs à demi voix :

— Où va-telle donc?

Et le nègre répondit tout haut :

— Pardieu! à l'habitation. Gare! gare! du chemin!

Elle traversa. Une ruine immense la suivait. Des exclamations s'élevaient partout sur son passage. Elle entendait sous son rideau :

— Ernest!

— Impossible!

— Vous voyez!

On courait de toutes parts.

Les nègres criaient :

— Du chemin donc! du chemin!

Larissa cherchait à voir à travers le drap. La foule, le bruit grossissaient à chaque pas. Il était évident que c'était un coup de théâtre. La ville ouvrait portes et fenêtres sur son passage et regardait stupéfaite. Elle entendait :

— Qui s'en serait douté?

— Prodigeux!

Arrivée sur la place, elle souleva de nouveau le drap et glissa un regard à travers la fente. Mais à peine avait-elle jeté un coup d'œil dehors, qu'elle poussa un cri étouffé, laissa retomber vivement la couverture, et se blottit dans le hamac.

Elle avait aperçu, au milieu de la place, seul à l'écart, Léo qui la regardait passer.

Elle ne toucha plus le drap; elle ne remua plus, et acheva de traverser le bourg dans une immobilité absolue. C'était la première fois qu'elle voyait Léo depuis sa chute. Le changement qui s'était opéré en lui l'avait épouvantée.

Lorsque la caravane fut arrivée au pied des mornes qui conduisent à l'habitation de Lussay, Ernest vint au-devant d'elle à cheval, et se plaça à côté du hamac. Larissa écarta le drap, lui sourit, et, ainsi découverte et escortée, arriva sous les palmistes de l'habitation.

Ernest sauta à bas de son cheval, la prit entre ses bras dans le hamac, et, la déposant sur le seuil de la maison, il lui dit :

— Commandez ici en maîtresse, Larissa.

(La suite à un prochain numéro.)

P. MAUREL.

mier jour, M. le ministre de l'intérieur saura bien la faire vaquer. On se trouvait donc assez embarrassé pour donner un remplaçant à M. Maurice Duval, lorsque M. Martin, insistant sur la nécessité de donner au département du Nord un préfet religieux, un homme propre à faire des avances et des caresses religieuses, un homme propre à faire des avances et des caresses religieuses, un homme propre à faire des avances et des caresses religieuses, et à la portion du parti légitimiste qui est disposé à se rallier, et qui ne demande pour cela que d'y être adroitement sollicitée et amenée, proposa M. Desmousseaux de Givré, préfet du Pas-de-Calais.

La donnée de M. Martin étant admise, il était difficile de faire un meilleur choix que celui de M. Desmousseaux de Givré. Celui-ci a, en effet, montré dans le Pas-de-Calais ce dont il était capable, sinon comme préfet, au moins comme fonctionnaire politique, comme homme chargé de suivre un ordre d'idées imposé et accepté. Il était arrivé à Arras disant à qui voulait l'entendre qu'il venait y faire du *torysme*, et il s'était si fidèlement renfermé dans ce programme passablement contre-révolutionnaire pour le temps où nous vivons, qu'il avait fini par se faire un adversaire très décidé de M. Harlé, demeuré fidèle, quoique conservateur, à l'idée mère de la révolution de juillet. M. Desmousseaux de Givré faisait des avances à tous les hommes qui avaient détesté et maudit cette révolution, et cela déplaisait à M. Harlé; il cherchait, au contraire, à éloigner de toutes les positions ceux qui lui avaient témoigné quelque attachement, et sur ce point encore M. Harlé trouvait que bien souvent M. Desmousseaux allait beaucoup trop loin. Il avait donc signifié à plusieurs reprises à M. le ministre de l'intérieur que le plus grand plaisir qu'il pût lui faire serait de débarrasser le Pas-de-Calais d'un préfet avec lequel il lui était impossible de s'entendre. M. Martin (du Nord) aidant, M. Duchâtel a été agréable à M. Harlé; mais nous doutons fort qu'il en soit de même pour le département du Nord, et surtout pour cette excellente population de Lille, si dévouée aux principes de nos deux révolutions, et qui, jusqu'à présent du moins, ne nous a jamais paru avoir grand goût pour le *torysme*, c'est-à-dire pour cette triste et abrutissante politique qui tient encore sous son joug une portion de l'Angleterre. M. Desmousseaux de Givré se fait fort, dit-on, de convertir les Lillois à ses idées. Avant trois mois, il sera, nous en sommes sûrs, bien désabusé.

— Le collège électoral de Condom est convoqué pour nommer un député par suite de la nomination de M. Jules Persil aux fonctions de substitut du procureur-général près la cour royale de Paris.

Les électeurs indépendants, pour protester contre la réélection à peu près certaine de M. Jules Persil, doivent porter leurs voix sur M. de Cormenin.

Cette manifestation peut être un premier pas à l'affranchissement de ce bourg-pourri depuis si long-temps inféodé à la dynastie des Persil.

— *L'Impartial du Nord* cite, parmi les fonctionnaires usant du privilège de circulation gratuite sur le chemin de fer du Nord, M. Petit de Lafosse, sous-préfet de Valenciennes.

« On assure, dit la même feuille, que certains journalistes ministériels jouissent de la même immunité! »

— *L'Etoile d'Aquitaine* annonce que l'opposition a jeté les yeux sur M. Aylies, ex-député de Domfront, pour remplacer à Lectoure M. de Salvandy, qui a opté pour Evreux.

Les journaux d'outre-Rhin constatent que les courriers de France et d'Angleterre sont constamment sur la route de Berlin, et que les courriers de Russie parcourent avec autant d'activité la route qui unit Berlin à Saint-Petersbourg. Nous sommes à même, par nos renseignements, de lever un coin du voile qui couvre ces négociations.

Après l'incorporation de Cracovie, la France et l'Angleterre, chacune de son côté, comprennent que les deux parlements pouvaient rendre les deux ministères respectivement responsables de cet événement dû à la rupture de leurs relations. Lord Palmerston, chef d'un ministère qui a des tendances libérales ou du moins des principes libéraux, pensa qu'il serait plus fort devant le parlement s'il parvenait à rompre la triple alliance des cours du Nord, et qu'il serait plus fort contre le ministère du 29 octobre. M. Guizot, de son côté; abandonné, méprisé par le Foreign-Office, crut qu'il ferait un coup de maître en détachant la Prusse de ses deux alliées, l'Autriche et la Russie, et qu'il forcerait l'Angleterre à réfléchir devant la menace d'une alliance entre les deux plus fortes puissances militaires du continent.

C'est à ce double point de vue que la Prusse est devenue depuis quelques semaines le point de mire des agaceries des deux ministères anglais et français. Nous ignorons si lord Palmerston s'est appuyé, pour réussir, sur les souvenirs du dernier voyage de la reine Victoria en Prusse, souvenirs désagréables pour elle à cause de l'humiliation que l'étiquette a infligée à son mari et des excès de parades militaires qu'elle a dû subir; nous ne parlerons que de la France.

Ce qui a encouragé les Tuileries à essayer des démarches auprès du roi de Prusse dans un but de rapprochement, c'est une lettre autographe que ce monarque adressa au roi des Français après l'incorporation de Cracovie. Le roi paraissait exprimer dans cette lettre un certain regret de ce qui venait de se passer; quelques termes de sa lettre étaient même empreints d'un certain libéralisme.

Un agent diplomatique fut, peu de jours après, chargé par M. Guizot, d'accord avec le roi, de se rendre auprès de Frédéric-Guillaume. Mais dès son arrivée à Berlin, cet agent perdit une partie de ses illusions. Frédéric-Guillaume est possédé du désir, sincère selon les uns, simulé suivant les autres, de donner une constitution aux Prussiens; il a un ministère dont deux membres sont ses confidentiels et entrent dans ses vues. L'un d'eux lut la lettre que le roi avait adressée à son cousin de France, et, en la rendant au diplomate, il lui dit en souriant: « Cette lettre a été écrite à dix heures du soir. S. M. le roi des Français sait-il bien dans quel état d'esprit se trouve tous les soirs à cette heure notre souverain, alors entouré d'artistes, et buvant avec eux? S. M. sait-elle, d'ailleurs, que le roi de Prusse n'est pas le maître dans ses états, et que lorsqu'il donne un

ordre important, on le soumet, avant de l'exécuter, à l'appréciation de son auguste frère, le prince héréditaire? »

Le diplomate commençait à être surpris. Il se mit tout-à-fait au courant des choses qu'on n'ignore guère à Berlin, et sut que le prince Henry était le représentant actif des idées aristocratiques, qu'il correspondait avec les principaux chefs militaires du royaume, et qu'il tenait lui seul la clef des grandes affaires; que l'Autriche et la Russie ne se préoccupaient point de savoir l'opinion du roi artiste et grand amateur de philosophie nébuleuse et d'archéologie, et qu'il leur suffisait d'avoir pour allié inébranlable le prince Henry, défenseur des traditions de la monarchie pure comme la comprend le prince de Metternich aussi bien que Nicolas; que le roi n'avait donc que des velléités de commandement et un pouvoir nominal, tandis que le pouvoir réel était aux mains du futur monarque.

Les efforts de la diplomatie française ne se sont point arrêtés, toutefois; mais, devant la difficulté que nous venons d'indiquer, il ne paraît pas qu'ils aient encore obtenu le moindre succès. Il est fort possible qu'on soit convaincu, à Paris, de leur inutilité, mais qu'on veuille jouer jusqu'à nouvel ordre, vis-à-vis de l'Angleterre, le rôle d'un amant désespéré qui essaie de ramener le cœur d'une infidèle en feignant lui-même une infidélité. Cracovie, en attendant, est immolée à ses oppresseurs; l'ancienne Pologne est menacée de perdre jusqu'à son nom. Qu'importe? M. Guizot a protesté, il protestera tant qu'on voudra. Les phrases ne lui coûtent guère, et les puissances du Nord savent bien qu'autant en emporte le vent.

#### REVUE DE L'ALGÉRIE A LA FIN DE 1846.

Le *Moniteur Algérien* contient le tableau suivant, que nous croyons devoir mettre sous les yeux des lecteurs comme document.

L'année 1846 vient d'expirer. Il n'est point sans intérêt d'examiner notre situation vis-à-vis des Arabes à l'issue de la lutte renouvelée en septembre 1845, et qui était flagrante aux premiers jours de l'année. Commençons par l'Ouest cette revue générale, et déclarons d'abord que les détails en sont puisés dans les rapports de nos bureaux arabes, échos sincères de toutes les nouvelles qui agitent le pays, miroirs fidèles de sa physionomie matérielle et morale.

La province d'Oran avait été ébranlée la première. La guerre avait éclaté à la fois à ses deux extrémités. Les lieutenants-colonels de Montagnac et Berthier succombaient à un jour d'intervalle: le premier, le 22 septembre, à Sidi-Brahim, près de la frontière du Maroc; le second, le 23 septembre, dans les défilés des Flittas, non loin des limites de la province d'Alger. Bientôt les deux insurrections, reliées par le soulèvement des populations intermédiaires, n'en formaient plus qu'une qui resserrait dans un cercle étroit, entamé sur plusieurs points, les tribus dont le territoire est compris entre Oran, Mascara et Mostaganem. Ces tribus elles-mêmes, nos plus anciens alliés, dont nous soldions les cavaliers sous le nom de mackzen, agitées par la crainte et par le fanatisme, doutaient de notre fortune et chancelaient dans leur fidélité. La grande tribu des Beni-Ahmer, qui nourrissait Tlemcen par ses impôts et par ses marchés, qui gardait la route d'Oran et la couvrait de ses bêtes de somme louées à l'administration ou au commerce, émigrait en masse au Maroc, à une seule de ses fractions près, et laissait un vide désastreux entre deux de nos principales villes.

L'ébranlement se communiquait à la province d'Alger. Orléansville, entourée d'ennemis, était forcée de s'ouvrir par les armes la route de Tenez, son port de ravitaillement. L'incendie s'approchait de Cherchell, de Milianah et de Medeah, sans toutefois pouvoir s'attacher sérieusement à cette ceinture de montagnes qui protège la Mitidja, le berceau de notre civilisation.

Toutes les tribus du Sahara, entraînées par l'exemple du Tell, proclamaient la guerre sainte, et joignaient leurs contingents de cavaliers à ceux de l'émir, lorsqu'il voyageait rapidement, de l'ouest à l'est, à travers leur pays, cherchant les points vulnérables de la longue frontière que nous avions à défendre, et semant l'insurrection sur son passage jusqu'aux limites de la province de Constantine.

Nos colonnes, dans ce moment critique, s'étaient partagé les rôles: les unes prenaient patiemment à partie les tribus insurgées, les poursuivaient au fond des montagnes jusqu'à ce qu'elles fussent revenues à notre obéissance et fermaient leur pays à l'homme qu'elles avaient appelé; les autres, plus légères, marchaient avec une ardeur infatigable dans la trace de l'ennemi, ne lui laissant prendre pied nulle part, l'obligeant à une fuite perpétuelle, le suivant dans le désert à toutes les profondeurs, et lui prouvant qu'il ne trouverait plus d'asile inaccessible pour nous.

Nos lecteurs se rappellent tous les détails de cette lutte; leurs acclamations ont récompensé les braves troupes qui rentraient à Alger après avoir, au prix de leurs fatigues, écarté le danger. Revoyons maintenant les mêmes lieux sous un aspect tout différent.

Le Tell de la province d'Oran est soumis sans aucune exception. Toutes les tribus de la frontière de l'Ouest qui avaient émigré partiellement ou en partie sont rentrées; quelques tentes à peine par tribu font encore défaut. Plus des deux tiers des Beni-Ahmer sont pareillement revenus dans leur pays, aujourd'hui, il est vrai, et affaiblis par la séparation du tiers le plus riche, aujourd'hui fixé près de Fez et agrégé au mackzen de Muley-Abd-er-Rhaman.

Toutes les tribus du Sahara, jusqu'à la limite des sables, ont fait acte d'obéissance et payé l'oubli du passé au prix de près d'un million et demi de contributions de guerre. A partir du méridien de Saïda seulement, quatre tribus, les Ouled-Sidi-Chikr, les Ouled-el-Nahr, les Beni-Matar, les Ahmian-Garrabas, habitant des plateaux sur les confins du Maroc, et qui n'ont jamais nettement reconnu la suprématie d'aucun des deux empires, fournissent encore quelques impôts à l'émir.

Dans ces derniers temps, Bou-Maza, séparant sa cause de celle d'Abd-el-Kader, vient de traverser ces contrées sans réussir à les émouvoir par ses prédications de guerre sainte. Il n'a pas voulu s'aventurer de sa personne dans l'Ouarsenis ni dans le Dahra; les lettres qu'il y avait envoyées ont été froidement reçues. Toutefois, nous ne pouvons nous contenter de cette fidélité incomplète, de cette foi en nous qui se borne à croire que le moment d'exterminer les Français n'est pas venu et qu'il attend ce moment plus tard. Quoique la fidélité de nos plus anciens amis n'aïlle guère plus loin et n'emploie guère d'autres expressions, les gens voisins de Stitten et quelques tribus auront à rendre compte du séjour que Bou-Maza a pu faire paisiblement chez eux.

Les Amamra (fraction des Flittas), les Beni-Messlem et les Chekkala, tribus de l'est de la subdivision de Mostaganem, seront visités par nos colonnes et punis, pour l'exemple, de certains actes de désobéissance et de certaines manifestations d'un zèle musulman trop exalté. Cela a déjà été fait dans le Dahra. Mais, disons-le pour ne rien exagérer, ces actes à punir sont de médiocre importance, la répression à leur appliquer consistera dans de simples amendes; ces tribus sont loin de la rébellion, et nous nous fussions contentés naguères d'une obéissance encore plus imparfaite.

Le tableau est le même dans toute la province d'Alger. Obéissance entière dans tout le Tell, plaines et montagnes, jusques et y compris les premières tribus de la grande Kabylie de l'Est, où s'est arrêtée notre action.

Ausud les Ouled-Naïl ont été punis de l'hospitalité donnée à Bou-Maza; déjà cette grande tribu est avertie qu'une lourde amende lui est infligée pour ce fait, et qu'une colonne se chargera plus tard du recouvrement, si cela est nécessaire.

Le nouveau poste d'Aumale s'édifie et sera le point d'appui permanent d'une colonne qui, donnant la main d'un côté aux forces actives de Medeah, de l'autre à celles de Sétif et au khalifa de la Médjana, plus rapproché d'elle, mettra en relation constante les deux provinces d'Alger et de Constantine, par-dessus la tête des Kabyles pour ainsi dire; et resserrera de plus en plus ceux-ci dans leurs montagnes.

Nous arrivons dans la province de Constantine. Ici la soumission est plus ancienne et depuis plus long-temps complète dans les vastes plaines qui occupent la majeure partie du sol. Les races purement kabyles qui habitent les grands pâtés de montagnes ont eu de tout temps une existence distincte de celle des Arabes des plaines, et sont habituées à séparer leurs querelles de celles de ces Arabes, toujours facilement subjugués. La soumission en a fait le tour, comme la charrue arabe du buisson que le labourneur ne vent pas essayer d'extirper. Mais ces buissons sont considérables dans la province de Constantine.

Il y a celui de l'Ouennoûgha, sur la frontière d'Alger, que les colonnes de Sétif et d'Aumale devront achever d'extirper à frais communs.

Il y a celui de l'Aurès, qui n'est pas simplement inerte, et contre lequel nous serons forcés bientôt de reprendre notre action interrompue, afin de garantir la sécurité du pays dont Bathna est devenu le centre politique.

Il y a encore la contrée inexploitable au sud de Tebessa. Il y a surtout la grande montagne kabyle du bord de la mer, enveloppant Collo, Dgigelli et Bougie.

Les coups vigoureux portés par la colonne de Sétif à la fin de la campagne dernière ont ému la population de ces montagnes et fait faire quelques progrès aux pourparlers entamés, soit par Sétif, soit par Bougie, pour faire tomber, sans combat, la barrière qui jusque-là a séparé d'une manière absolue ces deux villes; toutefois le résultat est toujours trop incertain pour essayer de lui donner une date.

Ces Kabyles paraissent du moins aussi peu tentés que jamais de sortir de leur pays, et, surveillés par Sétif, le danger est médiocre sur cette ligne méridionale des montagnes.

Il est menaçant au contraire dans la partie orientale; là, sur une longueur de 16 lieues, de Philippeville au camp de Smendou, la route de Constantine à la mer, la grande artère de la province, est cotoyée à quelques lieues de distance par un pays totalement insoumis, sous les yeux et sous la main duquel circulent constamment nos convois de bêtes de somme et de voitures. Faut-il s'étonner que les accidents s'y reproduisent de temps à autre, et surtout s'y fassent craindre?

C'est ce qui comprimerait forcément autour de Philippeville, jusqu'à ce que la situation ait été changée, la colonisation qui voudrait s'étendre sur la route de Constantine, et dont une autorité prudente doit contenir actuellement l'impatience.

Au reste, la province de Constantine ne peut vivre plus long-temps avec cette entrave, et nous avons lieu de penser que les premiers efforts seront portés de ce côté, dès que la saison sera devenue favorable.

Nous avons achevé cette esquisse des trois provinces; deux entièrement soumises, celles d'Oran et d'Alger, avec quelques nuances dans certaines portions, et avec l'exception de la Kabylie, à partir du Djurjura pour celle d'Alger; la troisième, celle de Constantine, plus calme, plus obéissante dans les parties soumises, mais offrant de dangereuses lacunes. Jetons maintenant un coup-d'œil sur le gouvernement donné à toutes ces populations soumises.

L'organisation antérieure des diverses tribus a été soigneusement étudiée. On s'est enquis de la valeur réelle des hommes qui se présentaient à nous pour exercer le pouvoir, en vertu de notre délégation; de la position qu'ils avaient occupée sous les gouvernements précédents, eux ou leurs familles, et du titre qui pouvait leur convenir. D'après cette étude, les tribus ont été groupées ou séparées, sous le commandement de caïds, d'aghas, de bach-aghas, de khalifas, fonctionnaires qui, sous des titres différents, adaptés aux lieux et aux personnes, exercent en réalité une autorité aniforme soumise rigoureusement aux mêmes restrictions et au même contrôle identique dans les trois provinces. Tout poste placé sous les ordres d'un commandant supérieur français, assisté d'un bureau arabe, est devenu le centre d'un cercle comprenant, suivant le cas, un seul ou plusieurs khalifas, aghalicks, caïdats, etc., et relevant d'une subdivision.

Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour faire comprendre cette organisation que quelques critiques superficielles ont niée, pour n'avoir pas été au-delà de sa nomenclature; elle se rectifie et s'améliore de jour en jour. Les progrès réalisés en trois ou quatre ans sont tels, qu'il n'y a nul présumé à affirmer que dans peu de temps nos Arabes seront gouvernés aussi bien qu'ils sont susceptibles de l'être pour le présent, et que nulle autre organisation ne leur convenait au même degré. Ce qui est certain, c'est que nos ordres sont parfaitement obéis, que les impôts sont intégralement payés, que nous exerçons le gouvernement direct, non pas dans tous les degrés de la hiérarchie administrative et militaire, ce serait l'impossible, mais au sommet. Le commandant de la subdivision ou du cercle donne l'impulsion; un simple capitaine, quelquefois un lieutenant chargé du bureau arabe, son intermédiaire auprès des chefs indigènes, reçoit au moins deux fois par mois et lui soumet le compte de l'administration de ces chefs, même de ceux de l'ordre le plus élevé. Assurément, c'est là gouverner les Arabes!

Nos villes nouvelles et nos postes fondés depuis deux ou trois ans ne peuvent exercer l'attraction des villes anciennes. Nos rapports avec les populations qui les entourent sont moins fréquents ou moins intimes que dans le rayon d'Alger ou d'Oran, par exemple; mais cette attraction fait des progrès rapides, et les nuances qui existent s'effacent de plus en plus.

Nous ne parlerons point aujourd'hui de l'agrandissement de nos villes, de l'achèvement de leurs défenses, de la construction des routes et des ponts, travaux immenses dont la masse et l'ensemble frappent l'esprit des Arabes et ne leur permettent plus de révoquer en doute notre ferme résolution de rester les maîtres en Algérie.

Nous n'opposons point à cette situation, avec une trop grande confiance, celle d'Abd-el-Kader. Son parti se désorganise visiblement chaque jour; il reste bien peu de foi dans les esprits qu'une cause dont les sectateurs armés languissent dans la misère au Maroc puisse se relever, rétablir l'indépendance du pays et le pouvoir de son chef. Mais le parti musulman est loin d'être éteint; ses espérances ne se fondent plus sur Abd-el-Kader, il compte sur l'avenir! Nous n'oublions pas ce que nous avons dit plus haut, dans le cours de cet article... La croyance des Arabes dans notre puissance n'en est encore qu'à ces termes: Le moment n'est pas venu. Nous ne touchons pas au jour de leur résignation absolue, et nous terminons en disant: Il faut rester forts, veiller attentivement, travailler sans relâche à compléter ce qui est seulement bien commencé!

#### COUR ROYALE DE LYON.

##### CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS.

Présidence de M. le baron Rambaud.

Audience du 8 janvier.

L'audience de la chambre correctionnelle de la cour royale a été, vendredi dernier, consacrée en entier aux débats d'une longue et grave affaire qui avait attiré un nombreux concours de témoins et de spectateurs. Le 2 juin, entre huit et neuf heures du soir, le nommé Véry, employé de l'octroi, avait été brutalement assailli devant sa demeure par deux individus qui, après l'avoir étendu à terre en lui assénant un violent coup de bâton sur la tête, l'avaient foulé aux pieds, puis s'étaient enfoncés en le laissant pour mort sur la place. Les blessures faites au malheureux Véry étaient telles qu'il resta douze heures sans reprendre connaissance, et qu'elles furent suivies d'une longue et douloureuse maladie.

Cette scène s'était passée devant le fort des Hironnelles, sans autres témoins que la femme et les enfants de la victime, et l'isolement des lieux laissait peu d'espoir qu'on pût découvrir les auteurs; mais une enquête commencée le lendemain, et dirigée avec beaucoup d'habileté par M. Lieutard, commissaire de police à la Guillotière, mit bientôt la justice sur la trace des coupables. Deux individus furent arrêtés comme auteurs des violences commises sur l'employé Véry: c'étaient les nommés Pérot, boucher à la Croix-Rousse, et Barge, charron à la Guillotière. Un jugement du tribunal correctionnel condamna le premier à quatre mois de prison, le second à trois mois de la même peine, et tous deux solidairement à 1,000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Un double appel fut interjeté de ce jugement par les prévenus et par le sieur Véry.

Devant la cour, Pérot et Barge ont invoqué un alibi qu'ils ont vainement cherché à établir par de nombreux témoins.

M. Cochet, avocat-général, après avoir établi dans un habile réquisitoire la culpabilité des prévenus, a énergiquement flétri leur odieuse conduite et regretté vivement que l'expiration des délais de l'appel ne lui permit pas de requérir contre eux une condamnation plus forte que celle prononcée en première instance.

La cour, après avoir entendu M. Dupasquier pour la partie civile et M. Dubié pour les prévenus, a confirmé la décision des premiers juges en ce qui concernait l'emprisonnement, et élevé les dommages-intérêts de mille francs à quinze cents francs.

### Chronique.

Dans sa séance du 26 décembre, la société académique d'architecture de Lyon a procédé au renouvellement intégral de son bureau, conformément à ses statuts.

En remplacement de MM. Chenavard, président; Falconnet, vice-président; Dalgabio, secrétaire; Seitz, secrétaire-adjoint; Favre, trésorier, ont été élus, pour les années 1847 et 1848, MM. R. Dardel, président; E. Hotelard, vice-président; Amédée Savoye, secrétaire; Christophe Crépet, secrétaire-adjoint; Jacques Farfouilloux, trésorier; Joseph Bernard, archiviste.

Dans sa séance du 2 janvier courant, la société d'architecture a élu membre correspondant M. Ledru, architecte à Clermont-Ferrand.

Elle a distribué les prix de son concours annuel, dont le sujet, pour 1846, était la décoration de la grande salle de notre Hôtel-de-Ville.

Le premier prix (médaillon d'or) a été obtenu par le jeune Poix, de la Croix-Rousse, élève de M. Chenavard.

Le deuxième prix (médaillon d'argent) a été décerné à M. Flechet, de Lyon.

Les deux projets couronnés sont adjoints à l'exposition de la société des Amis des Arts.

— Rossini, l'illustre auteur de *Sémiramis* et de *Guillaume Tell*, a le projet de faire un voyage en Italie. En se rendant à Bologne, il séjournera quelques jours dans nos murs, nous fait-on espérer.

— On annonce au Grand-Théâtre le bénéfice de notre charmante première chanteuse, M<sup>me</sup> Hébert. Le public, qui sait si bien reconnaître les efforts qu'on fait pour lui, ne manquera pas de lui témoigner ce soir-là toute sa sympathie. Le spectacle, du reste, est des mieux choisis; il se compose du *Chevalier de Pomponne*, comédie en trois actes et en vers de M. Mary-Lafon; de *l'Amc en peine*, grand-opéra fantastique en deux actes de M. de Saint-Georges, musique de M. de Flotow, et d'un grand divertissement nouveau par les premiers sujets du ballet.

— Vendredi au soir, le feu s'est communiqué aux vêtements d'une femme âgée, demeurant rue de la Quarantaine. Par suite de cet accident, cette femme est morte samedi matin.

— Un secours de 300 f. est accordé par M. le ministre de l'intérieur à la crèche Fulchiron.

— On lit dans le *Mercure Ségusien*:

« Mercredi, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, la réunion annoncée de nos principaux manufacturiers et négociants de Saint-Etienne et de l'arrondissement. On comptait environ 200 membres présents.

« Le bureau provisoire a été maintenu tel qu'il était constitué. Ce bureau constitué, plusieurs discours ont été prononcés. En définitive, l'assemblée a été unanime pour s'opposer au libre échange. Des listes de souscription ont été ouvertes. L'assemblée s'est ajournée sans fixer le jour d'une prochaine réunion. »

### Nouvelles diverses.

L'Union Médicale, dont le premier numéro vient de paraître, contient, dans sa chronique hebdomadaire, le récit d'un épisode qu'on cherchera en vain dans le récit officiel des visites faites le 1<sup>er</sup> de l'an au chef de l'Etat:

« On sait que tous les ans, au 1<sup>er</sup> janvier, notre Académie de médecine jouit de l'insigne honneur d'être présentée aux Tuileries et de complimenter le roi. L'Académie n'est pas vieille, et cependant elle a déjà vu trois règnes et deux dynasties. Ceci donne de l'expérience. Aussi, plus sage que des corps constitués plus puissants et plus haut placés, elle s'abstient généralement de ces flagorneries adulatrices débitées en ce jour, en ce lieu, et souvent par les mêmes bouches, aux représentants de tous les pouvoirs qui se sont succédé depuis un demi-siècle, aux princes par droit de l'épée, aux princes par droit divin, aux princes par droit populaire. Ses harangues sont courtes, réservées, convenables, et, puisqu'un fort ennuyeux usage les consacre, l'Académie s'en tire aussi bien qu'elle peut.

« Or, cette année a été comme toutes les autres. Le président a lu son petit discours, le roi a répondu avec sa facilité ordinaire, et le programme officiel était épuisé, quand l'auguste visite s'est approché de la députation en disant:

« — Eh bien! Messieurs, vous qui êtes médecins, que dites-vous de ma santé?

« La députation s'inclina avec respect.

« — Non, non, regardez bien! On dit que j'ai la gravelle...

« — Oh! Sire!

« — Que j'ai la pierre, et que je vais me faire lithotritier; que j'ai la goutte, que sais-je encore? Je vous assure, Messieurs, et vous pouvez le voir, que tout cela est inexact et que je me porte très bien.

« Ces paroles que je peux garantir textuelles ont été prononcées avec un entrain plein de gaieté; et, en effet, la députation académique a pu très sincèrement féliciter le roi sur sa bonne mine, sur son teint frais et vermeil, et sur les apparences de la plus florissante santé.

« Cette petite scène n'a pas été faite assurément sans intention; aussi ai-je tâché de ne déplaire à personne en la racontant à nos lecteurs. Savez-vous d'ailleurs que de tous les habitants de son royaume le roi est peut-être le plus rigide observateur de l'hygiène? Lever à cinq heures en toute saison; travail du matin, frais, clair et facile; déjeuner des plus simples; longue promenade à pied, qui excite une douce et salutaire réaction vers la peau; à dîner, constamment et pas autre chose qu'un demi-poulet au riz; pour boisson, de l'eau fraîche et pure (S. M. est très difficile sur ce chapitre); un demi-verre de vin de vieux bordeaux à la fin du repas; coucher sur un simple matelas posé sur un lit de camp; six heures de sommeil au plus: telle est la vie sobre et austère de notre souverain. On va loin, je l'assure, avec un tel régime. On sait aussi que Louis-Philippe fait montre volontiers de certaines préférences médicales. Du reste, elles sont innocentes et ont pour elles la sanction d'un des plus grands praticiens dont s'honore notre art. Comme Sydenham, en effet, le roi pourrait renfermer dans la pomme de sa canne tout son attirail thérapeutique. La lancette et l'opium, voilà ses grands remèdes.

— On lit dans le *Journal de Béziers*:

« Vendredi dernier, une charrette escortée par la gendarmerie et suivie de plus de 400 personnes se dirigeait lentement, à travers nos rues, vers la maison d'arrêt. Parmi les prisonniers qu'on remarquait sur cette charrette, il en était un qui, bien que revêtu du costume de la maison d'arrêt d'Aniane, paraissait appartenir à l'état ecclésiastique. Déjà la foule croyait retrouver dans ses traits ceux d'un digne prêtre de notre arrondissement et inventait le ré-

cit d'un crime épouvantable dont on ne craignait pas de l'accuser. Cette déplorable méprise n'a pas été heureusement de longue durée; car on a bientôt su que le prisonnier n'était autre que l'abbé Douset, curé de Félines, transféré d'Aniane à Saint-Pons pour y subir un interrogatoire devant M. le procureur du roi. On ignore encore à quelle nouvelle affaire peut se rattacher le transfert de ce personnage tristement célèbre dans les annales judiciaires de notre département. »

### Bulletin de la Bourse de Paris du 9 janvier 1847.

Hier, dans la soirée, le 3 a été fait à 79 50. Aujourd'hui il a commencé à 79 45, puis il est monté à 79 60, et il a ouvert au parquet à 79 55. Il a commencé à monter aussitôt après l'ouverture, et malgré de nombreuses réactions en baisse, il est arrivé à 79 85, et il a fermé au parquet à 79 75. Il s'est fait beaucoup d'affaires, quoique cependant elles aient été moins nombreuses qu'hier.

Il y a eu un peu d'amélioration sur les chemins de fer.

Trois pour cent . . . . .	79 75	Versailles (rive droite) . . .	390
Quatre pour cent . . . . .	104	— (rive gauche) . . . . .	235
Quatre et demi pour cent . . . . .	110	Paris à Orléans . . . . .	908 75
Cinq pour cent . . . . .	118 15	Paris à Rouen . . . . .	690
Emprunt de 1844 . . . . .	»	Rouen au Havre . . . . .	857 50
Trois pour cent belge . . . . .	»	Avignon à Marseille . . . . .	217 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge . . . . .	97 1/2	Strasbourg à Bâle . . . . .	595
Cinq pour cent belge . . . . .	»	Orléans à Vierzon . . . . .	560
Cinq pour cent napolitain . . . . .	»	Orléans à Bordeaux . . . . .	440
Récépissés Rothschild . . . . .	103 30	Amiens à Boulogne . . . . .	»
Cinq pour cent romain . . . . .	100	Montereau à Troyes . . . . .	»
Trois pour cent espagnol . . . . .	»	Chemin du Nord . . . . .	635
Banque de France . . . . .	»	Dieppe et Fécamp . . . . .	355
Comptoir Ganneron . . . . .	»	Paris à Strasbourg . . . . .	482 50
Banque belge . . . . .	»	Tours à Nantes . . . . .	485
Caisse Lafitte . . . . .	1205	Paris à Lyon . . . . .	508 75
Obligations de Paris . . . . .	1360	Lyon à Avignon . . . . .	»
<b>CHEMINS DE FER.</b>		Bordeaux à Cette . . . . .	451 50
Saint-Germain . . . . .	»	Bordeaux à la Teste . . . . .	»

### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	867 50	865	866 25	865
prime d. 10.	»	»	867 50	»	»	»
Paris à Orléans . . . . .	»	»	1243 75	1242 50	»	»
prime d. 10.	»	»	1245	»	»	»
Paris à Rouen . . . . .	»	»	908 75	908 75	910	»
prime d. 10.	»	»	»	»	920	918 75
Orléans à Vierzon . . . . .	»	»	600	»	600	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans . . . . .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris . . . . .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes . . . . .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord . . . . .	»	»	637 50	637 50	638 75	637 50
prime d. 10.	»	»	638 75	»	645	645 75
Paris à Lyon . . . . .	»	»	507 50	508 75	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

**ERRATUM.**— C'est par erreur que, dans notre numéro du 10 courant, à la 4<sup>e</sup> page, article concernant un nouveau genre de tuiles, nous avons annoncé que l'hôtel-de-ville de Besançon avait été couvert de *Tuiles à la Nouvelle-France*; c'est l'hôtel-de-ville de Mulhouse, et non celui de Besançon.

### VENTE APRÈS DÉCÈS D'UN MOBILIER

Dependant de la succession de Claude Bourdelin, affaneur, rue des Farges, n. 134.

Mercredi treize janvier, à neuf heures du matin, dans le domicile précité, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets mobiliers, consistant en lit garni, bons matelas, belle horloge, commode, garde-robe, glace, table, poêle, linge de corps, batterie de cuisine, etc.

Le lundi dix-huit janvier, à dix heures du matin, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, port du Temple, 42, il sera procédé à la vente aux enchères d'un cachet, une clef de montre, une chaîne, une plaque, un sautoir, douze bagues, deux anneaux, une autre chaîne, le tout en or, du poids de 200 grammes, et deux montres en or.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus de l'adjudication. (3040)

**AVIS.** Le bureau d'affaires, d'écritures, de publicité et de placement de M. BARBOLLAT, rue Mulet, n. 2, est présentement rue de l'Arbre-Sec, n. 15, et grande rue Pizay, n. 10, au 1<sup>er</sup>, à côté le marchand de vin traiteur. (4947)

### BALS ET SOIRÉES.

Le sieur F. MOUTON, premier violon au Grand-Théâtre, se charge de fournir le nombre d'exécuteurs qu'on désirera. Il possède un recueil très varié.

S'adresser rue Puits-Gaillet, en face du Grand-Théâtre, 27, 2<sup>e</sup> escalier, 4<sup>e</sup> étage. (4943)

**AVIS.** Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.

S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)

Traitement très commode et peu coûteux.

**GUÉRISON** prompte, certaine et sans rechutes de toutes les maladies secrètes de la peau et du sang, dartres, gale, scrofules, etc., par l'extrait de salsepareille et des bois sudorifiques. Cette **Tisane sèche**, reconnue supérieure à tous les autres remèdes de ce genre, ne se trouve que chez M. Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc.—Prix: 12 f. la boîte pour un traitement de vingt jours, 6 f. la demi-boîte. (4938)

### DALLAGES EN CIMENT-MARBRE, AVEC GARANTIE,

De Bidreman père et fils, à Vaise, 6.

Prix du mètre carré de dallage, rendu à Lyon, forme carrée ou octogonale.

Marbre granit . . . . .	4 f. 50 c.	Marbres incrustés.
— imitation de Tonnerre . . . . .	5 »	Marbres griotte, Sicile, jaune de Siègne, vert
— jaune veiné rouge . . . . .	6 »	de mer, Campan, brèche double
— blanc veiné . . . . .	9 »	de 15 à 25 fr. le mètre.

S'ADRESSER POUR LA POSE :

A MM. Mollino, rue Saint-Dominique, 13;

Gauthier et Tardieu frères, rue de la Liberté, à Perrache.

Seuls dépôts chez les susdits, à Lyon, et chez Bidreman père et fils, à Vaise.

On peut voir les dalles placées depuis plus d'un an au café Berthoux, aux Célestins, et au café Lyonnet, aux Terreaux; à l'entrée des Bains, galerie de l'Argue; à la Préfecture, couloir des bureaux; le pavé à compartiments étoilés de M. Rivier, confiseur, rue de la Poulaille; celui de la salle à manger de l'hôtel de l'Écu de France, place de la Platière.

MM. Gauthier et Mollino établissent aussi, AVEC GARANTIE, de belles cheminées à consoles de 100 f. à 500 f., PLAQUÉS SUR PIERRE; des autels plaqués sur pierre, de 250 f. à 2,000 f., et faits sur place, de 150 f. à 500 f.

Voir les dallages et autels de chapelle exécutés chez les Frères de la Doctrine chrétienne, montée Saint-Barthélemy, à Lyon. (1850)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 33.

### DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon. (4495)

### SPÉCIALITÉ.

### CHOCOLAT DE LA REINE,

Composé par le docteur Trolliet.

DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ J. TROLLIET, Place de la Préfecture, n° 9.

Broyé par des machines nouvellement perfectionnées, et dégagé par une préparation particulière de tous ses principes acres et indigestes, ce Chocolat se recommande à MM. les amateurs par son excellente qualité et par la modicité de ses prix. Il est d'une digestion facile pour les estomacs faibles.

On trouve dans le même magasin un assortiment de boîtes de choix et de bon goût pour le jour de l'an. (4598)

### SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHELGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (4200)

### BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

### BANDAGES HERNIAIRES SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes ou utiles aux personnes amateurs de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigues. Il y en a de toutes les forces et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et d'appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (4946)

### PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

### SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix: 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4460)

### MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS. Rue de la Poulaille, 19.